Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
Numéro du lot	fd15-241
COMMUNE(S)	SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX
Massif chevreuil	Pays de Pierrefort
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	chassang sebastien
Qualité	Propriétaire
Adresse	3 Bis Rue de Bellevue, 15230 AURILLAC
Téléphone (fixe et portable)	0672505077
Courriel	CHASSANG.SEBASTIEN@ORANGE.FR

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 539.00	Surface Totale: 1936.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2022 / 2023

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	1	2	1	4	18	8	
Réalisation année précédente	2	2	0	4	15	6	
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Hausse				Baisse	Stabilité	
Attribution théorique					18		
DEMANDE 2022 / 2023	5	1		6	14	8	

Fait le mercredi 9 mars 2022 à AURILLAC Signature